

1. *Débitrice*: **Diagnostica SA Etablissements médicaux pour soins ambulatoires**, route de Florissant 1, **1211 Genève**

2. *Remarques*: Création et exploitation d'établissements médicaux pour soins ambulatoires délivrés par des médecins spécialistes.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-2).

Pour tout renseignement:

Gisèle Unternaehrer, tél. 022 388 89 04

Office des faillites

1227 Carouge

(04166310)